



Groupe PS-Verts

Question écrite 73

Conseil général du 22 septembre 2025

Travaux de la ZAM et conduite de contournement de Glovelier

«Transparence, coordination et durabilité»

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Chères et chers collègues,

Lors de la séance du 22 avril 2024, le message 226 relatif à un crédit de CHF 1'500'000.– pour la réalisation d'une conduite de contournement de Glovelier (mesure suprarégionale n°1) n'a été accepté qu'à la voix prépondérante du président du Conseil général. Cette décision, prise dans un contexte de fortes réserves, nécessitait d'autant plus une exécution conforme et transparente.

Or, force est de constater que les travaux actuellement en cours s'écartent sensiblement du projet initial. Alors qu'il était prévu de passer par la ferme du Lémont, le tracé de ladite conduite de contournement a finalement été déplacé sous le chemin longeant la ligne CFF, pour profiter de synergies avec les travaux de la ZAM (conduite des eaux usées). Cette modification substantielle soulève plusieurs questions sur la gouvernance du projet, la répartition des coûts et les choix techniques opérés.

- Quelle est aujourd'hui la répartition exacte des coûts entre la pose des conduites destinées à la ZAM et la pose de la conduite de contournement, puisque ces deux projets ont manifestement été imbriqués ?

- Pour quelles raisons le chemin existant a-t-il été totalement démantelé afin d'y intégrer les conduites, alors qu'une pose le long du tracé aurait pu préserver une infrastructure publique utile ?
- Qu'est-il advenu des dalles de roulement en béton arrachées du chemin ? Ont-elles été stockées en vue d'une réutilisation, revalorisées dans une logique d'économie circulaire, ou déposées en décharge – ce qui représenterait une aberration écologique et financière ?
Quels en sont les coûts pour la collectivité ?
- Pourquoi la voie centrale herbeuse n'a pas été conservée ? Cela aurait permis de réduire de plus de 40 % la quantité de béton utilisée et les interventions ultérieures d'entretien des conduites auraient pu être effectuées plus simplement et à moindre frais.
- La commune a-t-elle pris l'initiative de coordonner ce chantier avec la société H2Bois (groupe Corbat), en vue d'intégrer dès à présent une conduite destinée à la distribution d'hydrogène dans la ZAM, afin d'anticiper les besoins énergétiques de demain et éviter des travaux redondants ?
Le cas échéant : Quelle est la répartition des coûts entre cette société privée et la commune ? Et, selon quelle base légale et avec l'accord de quelle autorité cette répartition s'est-elle faite ?

Ces questions touchent à la bonne gestion des deniers publics, à la planification énergétique et à l'exemplarité écologique de nos infrastructures communales.

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Groupe PS-Verts

Thierry Lombard

